



Eviter
un dégât
des eaux

Une fuite d'eau peut entraîner de graves dégâts et des dépenses importantes. C'est pourquoi il est nécessaire d'être attentif à certaines règles pour les éviter. Vous trouverez dans cette fiche pratique les informations principales à retenir.



Conseils pour éviter les dégâts des eaux

- > Contrôlez régulièrement vos raccordements plomberie
- > Vérifiez régulièrement l'état de vos siphons (filtre de la machine à laver, évier)
- > Veillez au bon état des joints des sanitaires (baignoire, lavabo, bac à douche)
- > Assurez-vous que les écoulements des balcons ne sont pas bouchés.
- > Vérifiez que les robinets sont correctement fermés avant de quitter l'appartement
- > Fermez l'arrivée d'eau en cas d'absence prolongée.
- > N'obstruez pas les bouches d'aération et veillez à ce que le logement soit correctement ventilé. La condensation est une forme insidieuse du dégât des eaux.

Contrat entretien robinetterie

Un contrat de maintenance de la robinetterie vous garantit un meilleur entretien de vos installations.

Nous avons souscrit pour vous, depuis le 1^{er} janvier 2023, un contrat de maintenance de 4 ans pour vos installations de robinetterie qui nécessitent de l'entretien afin de réduire les fuites d'eau et maîtriser vos consommations d'eau. Ce contrat s'applique à l'ensemble du patrimoine d'Elogie-Siemp. Il fait l'objet d'un accord collectif signé par les organisations de locataires et bénéficie donc à tous les locataires. Si besoin, des interventions de dépannage sont possibles, retrouver toutes les informations dans la fiche pratique « Contrat de robinetterie ».

L'assurance habitation : plus qu'une obligation, une protection



Vous devez obligatoirement assurer votre logement contre les risques locatifs : dégât des eaux, incendie, explosion et dommage électrique. C'est elle qui vous permettra de vous protéger en cas de problème. En cas de doute, contactez votre assurance qui vous apportera toutes les précisions nécessaires. L'attestation d'assurance doit être transmise à Elogie-Siemp tous les ans lors de son renouvellement sous peine de résiliation de votre bail.

Contacts



> Votre gardien est votre premier interlocuteur.

> En cas d'urgence technique, contactez Elogie-Siemp Assistance, au 01 40 47 55 55.

Vous pouvez également faire une demande d'intervention technique ou faire une réclamation depuis votre Espace locataire.

